

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 Mars 2017

L'an 2017 et le 9 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

Présents : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : CHANNAUX Rose-Marie, CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie,
MM : BAUDHOIN Olivier, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David
Excusé(s) : M. BRUNOT Hervé

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 01/03/2017

Date d'affichage : 16/03/2017

A été nommée secrétaire : M. BAUDHOIN Olivier

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2017-01 - COMPTE DE GESTION 2016 DU CCAS DE SAULXURES
- 2017-02 - COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL
- 2017-03 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DU CCAS DE SAULXURES
- 2017-04 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL
- 2017-05 - INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS A COMPTER DE 2017
- 2017-06 - PLUI : DÉSIGNATION DE DEUX RÉFÉRENTS
- 2017-07 - CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
- 2017-08 - RÉFECTION DU CALVAIRE SITUÉ DANS LE CIMETIÈRE ET CRÉATION D'UN ESCALIER A COTÉ DE LA FONTAINE
- 2017-09 - ABATTAGE DES TROCHÉES DE SAULES LE LONG DE L'ÉTANG COMMUNAL
- 2017-10 - ACHAT D'UN NOUVEL ÉCRAN POUR L'ORDINATEUR DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE
- 2017-11 - ACHAT D'UN BARNUM
- 2017-12 - ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE
- 2017-13 - COMMISSION COMMUNALE "SOLIDARITÉ"

Réf : 2017-01 - COMPTE DE GESTION 2016 DU CCAS DE SAULXURES

Le compte de gestion 2016 du budget du CCAS de Saulxures établi par le percepteur est en parfait conformité avec le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion qui laisse apparaître

- un excédent de clôture en investissement de 0 €
- un excédent de clôture en fonctionnement de 547.30 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-02 - COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion 2016 du budget principal établi par le percepteur est en parfait conformité avec le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion qui laisse apparaître

- un excédent de clôture en investissement de 26 439.13 €
- un excédent de clôture en fonctionnement de 70 041.44 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-03 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DU CCAS DE SAULXURES

L'adjoint présente le compte administratif 2016 du budget du CCAS de Saulxures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2016 qui fait apparaître :

- Investissement : excédent de 0 €
- Fonctionnement : excédent de 547.30 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté au compte 002	pour	547.30 €
Excédent antérieur reporté au compte 001	pour	0 €
Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068	pour	0 €

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-04 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

L'adjoint présente le compte administratif 2016 du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2016 qui fait apparaître :

Investissement : excédent de	26439.13 €
Fonctionnement : excédent de	70 041.44 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté au compte 002	pour	50 041.44 €
Excédent antérieur reporté au compte 001	pour	26 439.13 €
Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068	pour	20 000.00 €

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-05 - INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS A COMPTER DE 2017

Vu l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022.

Vu la délibération n° 2014-08 en date du 28 mars 2014

Considérant que la délibération référencée ci-dessus fait référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes ainsi qu'il suit à compter de 2017 :

Maire : 100 % du barème en vigueur soit 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique
1er Adjoint : 100 % du barème en vigueur soit 6.60% de l'indice brut terminal de la fonction publique
2ème Adjoint : 30.30 % du barème en vigueur soit 2% de l'indice brut terminal de la fonction publique
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-06 - PLUI : DÉSIGNATION DE DEUX RÉFÉRENTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de désigner les personnes suivantes en qualité d'élus référents PLUi pour la commune de Saulxures :
 - M. DUPUY Jean-Pierre
 - M. BRUNOT Hervé

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-07 - CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Le Maire informe l'assemblée qu'il faut archiver les actes et flux comptables dématérialisés par la SPL-Xdemat.

Le Maire propose de conventionner avec les Archives départementales pour cet archivage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adhérer au service d'archivage électronique du Département de la Haute-Marne
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de la Haute-Marne et tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-08 - RÉFECTION DU CALVAIRE SITUÉ DANS LE CIMETIÈRE ET CRÉATION D'UN ESCALIER A CÔTÉ DE LA FONTAINE

Le Maire expose les devis reçus pour la réfection du calvaire situé dans le cimetière et création d'un escalier à côté de la fontaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le devis de l'entreprise BELLORTI David 52400 SERQUEUX pour les travaux de réfection du calvaire situé dans le cimetière et création d'un escalier à côté de la fontaine pour un montant de 3 785.00 € HT soit 4 542.00 € TTC
- d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention de 25 % auprès du Conseil Départemental de Haute-Marne pour ces travaux
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-09 - ABATTAGE DES TROCHÉES DE SAULES LE LONG DE L'ÉTANG COMMUNAL

Le Maire expose les devis pour l'abattage des trochées de saules le long de l'étang communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de la Fédération des APAJH 52240 BREUVANNES pour l'abattage des trochées de saules le long de l'étang communal pour un montant de 1 800.00 € TTC

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-10 - ACHAT D'UN NOUVEL ÉCRAN POUR L'ORDINATEUR DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le Maire expose les devis pour l'achat d'un nouvel écran pour l'ordinateur du secrétariat de mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis d'AUREL INFO 52500 FAYL BILLOT pour l'achat d'un nouvel écran pour l'ordinateur du secrétariat de mairie pour un montant de 170.00 € TTC

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-11 - ACHAT D'UN BARNUM

Le Maire expose les devis pour l'achat d'un barnum pour les diverses manifestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- l'acquisition d'un barnum
- de donner tout pouvoir au Maire pour effectuer cette acquisition
- d'inscrire au budget 2017 les crédits nécessaires
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-12 - ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Le Maire expose les devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- l'acquisition d'un tracteur tondeuse
- de donner tout pouvoir au Maire pour effectuer cette acquisition
- d'inscrire au budget 2017 les crédits nécessaires
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-13 - COMMISSION COMMUNALE "SOLIDARITÉ"

Vu la délibération n° 2016-52 relative à la création d'une commission communale "Solidarité"

Vu le courrier de la préfecture en date du 13 janvier 2017 demandant le retrait de la délibération citée ci-dessus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'annuler la délibération n° 2016-52
- de créer une commission communale "Solidarité"
- d'élire les personnes suivantes :
 - M. DUPUY Jean-Pierre
 - M. BAUDHOIN Olivier
 - Mme CREVISY Anne-Françoise
 - M. HABÉMONT Claude
 - Mme SMANIOTTO Annie

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Commission fleurissement et l'embellissement du village

L'assemblée fait un appel au bénévolat auprès de la population pour le fleurissement et l'embellissement du village.

En mairie, le 16/03/2017

Le Maire

Jean-Pierre DUPUY